

Enseignement

Une rentrée explosive...

Alors que s'achèvent les congés scolaires de février, *Informations ouvrières* revient sur le véritable soulèvement qui secoue l'Éducation nationale.

Marie Stagliano

Les 16 000 suppressions de postes programmées pour la rentrée prochaine, portant à 50 000 le nombre de postes supprimés depuis cinq ans dans ce seul secteur, ont provoqué un vent de révolte dans les établissements scolaires. Le ministre de l'Économie n'a pas mâché ses mots. A propos de la suppression de postes dans le cadre du budget 2011, elle a déclaré : « *Nous y sommes*

allés à la tronçonneuse. » 871 postes en moins dans l'académie de Metz-Nancy, 571 dans celle de Créteil, 150 pour le seul département de la Haute-Garonne.

« *A la tronçonneuse* », pour s'en prendre aux intérêts des élèves : classes surchargées, doublements rendus impossibles, options rayées de la carte, disciplines qui disparaissent dans certains établissements, diminution des heures consacrées à l'enseignement, fermetures de sections en lycée professionnel, fermetures de milliers de classes, de collèges entiers, fusions d'écoles... Le ressentiment est d'autant plus vif que ces suppressions s'inscrivent dans une situation de mise en application des différentes « réformes » à tous les niveaux.

La réforme du lycée, entrée en application en septembre 2010, rassemble contre elle toute la profession. Dans une lettre ouverte au ministre, la quasi-totalité des organisations syndicales et des associations de spécialistes en demandent l'abandon. Ils dénoncent les

« *arrangements inacceptables* », produit de la gestion locale dans le cadre de l'autonomie renforcée des établissements, comme « *les horaires-élèves variables d'un établissement à l'autre et parfois non respectés* ». Ils s'indignent de la situation difficile des personnels, qui « *ont dû faire face à une désorganisation des établissements et à un amoncellement de difficultés* ». Ils demandent au ministre de revenir sur les 16 000 suppressions de postes.

Dans l'académie de Créteil, « *c'est 571 postes en moins pour 8 060 élèves en plus, du jamais vu !* », déclarent les sections académiques FSU, FO, UNSA, CGT, pour conclure : « *Les conditions de la rentrée sont inacceptables, maintien de tous les postes !* »

La réforme des STI (la filière sciences et technologies industrielles des lycées), c'est une hécatombe : pour la seule académie de Strasbourg, sur 280 enseignants de cette filière, 180 sont de trop !

Et le ministre, passant en force, contre la demande commune des organisations syndicales de retrait de cette réforme, donne tous les pouvoirs aux recteurs pour définir alors qui va rester et qui sera reconverti. Ainsi, à Nantes, le recteur, dans une circulaire sur la « *redéfinition des missions et des emplois des enseignants de STI* », annonce, au mépris de tous les droits statutaires, que seuls auraient le droit de rester sur leur poste les « *enseignants impliqués dans la concertation, ceux qui sont engagés et motivés dans la conduite de la réforme STI* » !



Devant le rectorat de Paris, le 3 février.

Comment s'étonner alors de ce qu'avoue à une délégation de parents et d'enseignants cet inspecteur d'académie : « *Je passe mes journées à recevoir des délégations de lycées et j'entends toujours le même discours* » ?

Ce « *même discours* », c'est la volonté cent fois répétée par les enseignants, les parents, dans les délégations auprès des rectorats ou des académies, réaffirmée dans les assemblées d'établissements, d'arracher le maintien des postes, des heures, des classes. Ici, une question s'impose : devant un tel rejet unanime et massif, qu'est-ce qui fait que ce gouvernement, jamais autant en crise, jamais autant isolé,

maintienne sa politique ? La réponse à cette question ne se trouve-t-elle pas dans l'appel des vingt-cinq organisations pour « *une journée nationale d'action déclinée dans chaque académie* », le samedi 19 mars, avec comme mot d'ordre « *Soutenir le service public d'éducation* » ?

Et ce, alors que monte d'en bas, de tous les établissements, dans tout le pays, l'exigence de l'annulation de toutes les suppressions de postes, l'exigence de l'abandon des contre-réformes, exigences réaffirmées, pourtant, par la quasi-totalité des organisations syndicales de l'enseignement secondaire. ■

Photo AFP

En bref

Pontorson (Manche) ne veut pas perdre son collège !

Jeudi 24 février, plus de 250 personnes ont répondu à l'invitation des professeurs et parents d'élèves. Au programme, la chute drastique de la dotation horaire et l'éventualité d'une fermeture du collège. Cette décision fait suite aux décisions gouvernementales qui envisagent de fermer les petites structures très consommatrices de moyens. Tous sont inquiets : « *Si l'établissement ferme, quel avenir offre-t-on aux élèves ?* » Mais aussi : « *Le collège est un élément essentiel du développement socio-économique du territoire. C'est tout un canton qui risque de mourir.* »

A Mouton (Calvados), plus de 60 parents d'élèves réunis le 21 février contre la suppression d'une classe

Lors du conseil d'école, la fermeture d'une classe en élémentaire avait été officiellement annoncée. Les parents s'indignent : « *Nous sommes très remontés et très motivés. Actuellement, il y a 78 élèves en élémentaire, et, à la rentrée prochaine, ils seront 81. Une classe va disparaître à la rentrée prochaine à l'école élémentaire et c'est loin d'être sans conséquence pour l'avenir de nos enfants.* » Si la fermeture intervient, l'école accueillera une classe de CM 1-CM 2 composée de 34 élèves, dont deux ont besoin d'une auxiliaire de vie scolaire. Parents et élus demandent « *que soit maintenue l'organisation actuelle de l'école élémentaire et qu'aucun poste et aucune classe ne soient supprimés.* »

A Couëron (Loire-Atlantique), grève au collège Paul-Langevin

Quarante-deux professeurs du collège Paul-Langevin étaient en grève, jeudi 24 février, soit 84 % d'entre eux. Ils se sont rendus à l'inspection académique, soutenus par des parents d'élèves. Une réunion avait informé les familles sur les changements et manques que rencontreraient les élèves à la rentrée prochaine. La nouvelle dotation horaire va faire perdre vingt-neuf heures hebdomadaires d'enseignement à l'établissement, alors que les effectifs sont en hausse constante. Le collège verrait la suppression d'un poste de professeur de français, un de technologie, de dispositifs d'aide à l'élève, des IDD (itinéraires de découverte), d'heures de français (une demi-heure en classes de 4^e et de 3^e), des groupes de technologie (disparition de la mise en pratique sur machines).

Paris. Lycée Gabriel-Fauré

« Je passe mes journées à recevoir des délégations de lycées »

(l'inspecteur d'académie de Paris à une délégation d'enseignants)

Correspondante

Une délégation intersyndicale (SNES, SN-FO-LC, SUD, FCPE) du lycée Gabriel-Fauré (Paris) a été reçue, le 3 mars, par l'inspecteur d'académie en charge du second degré. D'emblée, nous avons annoncé le but de notre démarche : « *Nous sommes là pour obtenir que l'on rétablisse une classe de quatrième au collège, une classe de terminale ES au lycée et que l'on nous rende toutes les heures supprimées pour notre établissement à la prochaine rentrée.* »

Nous avons soulevé plusieurs problèmes : pourquoi nos élèves ne pourront-ils pas redoubler en terminale ES au lycée ? Comment faire de l'accompagnement personnalisé à 35 élèves ? Comment enseigner l'allemand ou l'espagnol à 28 ou 30 élèves, alors qu'il est demandé de faire des groupes de compétences ?

Comment faire de l'enseignement scientifique en première sans travaux pratiques, alors qu'ils ont une épreuve de baccalauréat à la fin de l'année ?

Pourquoi nos élèves n'ont-ils pas droit à un horaire réglementaire en latin, grec et italien ?

L'inspecteur nous a répondu : « *Je passe mes journées à recevoir des délégations de lycées. J'entends toujours le même discours. Nous travaillons à budget fermé. On n'a pas une heure de plus que ce que nous donne le ministère. Vous connaissez le contexte : il nous faut combattre la dette. L'académie de Paris n'est pas la plus touchée. Nous devons rendre 27 postes (en réalité, le rectorat supprime plus de 100 postes en lycée et collège pour en remettre dans la zone de remplacement). A Créteil et Versailles, ils doivent rendre 600 à 700 postes. A Paris, nous avons environ 1 700 élèves supplémentaires. Nous avons fait des choix : répartir l'effort sur l'ensemble des niveaux et l'ensemble des établissements. Il y a eu une redistribution des horaires des options au forfait. C'est pourquoi votre établissement a reçu 21 heures au lieu de 69 heures. Vous êtes confrontés à des choix (sous-entendu : à vous de supprimer des options, langues rares ou, par exemple, mathématiques option en terminale L ou LV1 chinois, etc.). Nous avons également repris des heures en BTS et prépa.* »

La délégation a maintenu toutes ses exigences. L'inspecteur nous a alors annoncé qu'une dernière séance d'arbitrage se tiendra en début de semaine prochaine. ■

Créteil (Val-de-Marne). Collège Clément-Guyard

Le partenariat inspection académique-mairie (PS)-conseil général (PCF) aboutit à la perte de vingt et une heures de cours

Correspondant

Stupeur au collège Clément-Guyard, à Créteil : les enseignants découvrent que la dotation horaire globale (DHG) est amputée de vingt et une heures avec des conséquences graves : six collègues (sur trente-trois) pourraient être sur plusieurs établissements, ce qui fragilise considérablement le collège, avec cette situation ubuesque, par exemple, de quatre heures supplémentaires effectuées en français alors qu'un collègue ferait quatre heures dans un autre établissement ! Plus de projets (comme l'aide aux élèves en difficulté)...

Réunis en assemblée générale avec les syndicats FO, FSU, SNCL, SGEN-CFDT, les enseignants demandent la restitution de ces vingt et une heures et décident de porter cette demande à l'inspection académique, avec les parents. ■

Là où le bât blesse, c'est que cette suppression d'heures n'est pas une suppression d'heures « normale » ; ces heures d'enseignement volées au collège servent à mettre en place une structure particulière, appelée « *classe citoyenne* », qui a vocation de suivre les élèves exclus temporairement et les élèves en instance de réaffectation.

Mais, pour les uns, c'est de la responsabilité des collèges, pour les autres, c'est de la responsabilité de l'inspection académique.

Cette structure particulière est l'objet d'un partenariat entre l'inspection académique, la mairie de Créteil (PS) et le conseil général (PCF). Mairie et conseil général ignoraient-ils cette situation ? Une lettre est actuellement signée par les enseignants du collège pour demander le retrait de la signature de la mairie et du conseil général. ■